



**CÔTES-D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°22-2023-174

PUBLIÉ LE 4 AOÛT 2023

# Sommaire

## **Préfecture des Côtes d'Armor / CABINET DU PREFET**

22-2023-08-02-00002 - Arrêté portant modification de l'arrêté du 30 janvier 2023 portant désignation des personnels aptes à exercer la spécialité de préventionniste contre les risques d'incendie et de panique (3 pages)

Page 3

Préfecture des Côtes d'Armor

22-2023-08-02-00002

Arrêté portant modification de l'arrêté du 30 janvier 2023 portant désignation des personnels aptes à exercer la spécialité de préventionniste contre les risques d'incendie et de panique

**Arrêté portant modification de l'arrêté du 30 janvier 2023  
portant désignation des personnels aptes à exercer la spécialité de  
préventionniste contre les risques d'incendie et de panique**

Le Préfet des Côtes d'Armor  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;
- VU** l'arrêté du 17 janvier 2012 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2006 modifié fixant le guide national de référence relatif à la prévention ;
- VU** le décret du 30 mars 2022 portant nomination de M. Stéphane ROUVÉ en qualité de préfet des Côtes-d'Armor ;
- VU** le décret du 23 juin 2022 portant nomination de M David COCHU en qualité de secrétaire général de la préfecture des Côtes-d'Armor ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 portant délégation de signature à M David COCHU, secrétaire général de la préfecture des Côtes-d'Armor ;
- SUR** proposition de monsieur le Directeur du service départemental d'incendie et de secours ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste d'aptitude opérationnelle des personnels autorisés à exercer l'emploi de préventionniste à compte de la date du présent arrêté est remplacée par la liste jointe en annexe.

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur du service départemental d'incendie et de secours des Côtes d'Armor, chef du corps départemental des sapeurs-pompiers, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Saint-Brieuc, le 02 AOUT 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général



David COCHU

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes (3, contour de la Motte – 35 044 RENNES CEDEX) ou via l'application télérecours par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans le délai maximal de deux mois à compter de sa notification.*

### Liste départementale d'aptitude à exercer dans le domaine de la prévention

<b>Grade</b>	<b>Nom / Prénom</b>	<b>Fonction</b>
Commandant	GUILLOSSOU Didier	Chef de Groupement
Commandant	HERAUX Fabien	Adj Chef de Groupement
Lieutenant	GUÉGAN Patrick	Chef de service
Capitaine	LECLERC Lénaïc	Préventionniste
Capitaine	PENIT Pascal	Préventionniste
Lieutenant	BIZET Cyrille	Préventionniste
Lieutenant	DAMBLANT Charley	Préventionniste
Lieutenant	GUELOU Laurent	Préventionniste
Lieutenant	HALLYG Sébastien	Préventionniste
Lieutenant	JAFFRAIN Stéphane	Préventionniste
Lieutenant	LAUDREL Arnaud	Préventionniste
Lieutenant	MARY Christian	Préventionniste
Adjudant Chef	LINNIG Alexandre	Préventionniste
Adjudant Chef	MATHIEU Benoit	Préventionniste
Adjudant Chef	AMAR Sébastien	Agent de Prévention
Adjudant Chef	AUFFRET Guillaume	Agent de Prévention
Adjudant Chef	FELLER Ludovic	Agent de Prévention
Adjudant Chef	GAD Olivier	Agent de Prévention
Adjudant Chef	YRIS Jean-François	Agent de Prévention